

# UNNDIA

Union Nationale de Défense des Intermittents de l'Audiovisuel

PROPOSITION

# #5

ACTUELLEMENT  
UN INTERMITTENT  
RISQUE DE VIVRE PLUSIEURS  
MOIS SANS SALAIRE NI  
INDEMNITÉS AU SEUL  
MOTIF QU'IL A TRAVAILLÉ  
RÉGULIÈREMENT  
L'AN PASSÉ.

## INSTAURATION D'UN PLANCHER MINIMAL D'INDEMNITÉ

NOUS DEMANDONS  
à ce qu'un plancher de sécurité  
de 1155,20€ brut / mois (AJ  
minimale X 30,4) soit garanti à  
tout intermittent qui a pas ou  
peu travaillé, où qu'en soit son  
décompte de franchises et sans  
aucun risque que cette indemnité  
puisse être considérée comme  
un trop perçu.